

N° 13

Ecrin  
et  
Saurin

Le huit Septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, à Quatre-heures du soir  
ACTE DE MARIAGE de François, Xavier, Marie, Louise, Ecrin

Agé de Quarante ans, né à Solliès-Toucas département de Vaucluse le six du mois de Décembre mil huit cent quarante-huit profession de Maître de 2<sup>e</sup> classe de la prison domicilié à Solliès-Toulous département de Vaucluse fils majeur de feu Joseph Zacharie Ecrin né à Solliès-Toulous département de Vaucluse en son vivant profession d'Installeur domicilié à Solliès-Toulous département de Vaucluse et de Adèle, Constance, Martin née à La Parolède département de Vaucluse, sans profession, domiciliée à Solliès-Toulous. Par, la Mère ici présente et consentante d'une part

Et de Eugénie, Angèle, Saurin

Agée de Vingt-quatre ans, née à La Gard département de Vaucluse le Quatorze du mois de Septembre mil huit cent cinquante-trois profession d'Ancienne domiciliée à La Gard département de Vaucluse fille majeure de feu Jules, Charles, Saurin né à Coulon département de Vaucluse en son vivant profession de Capitaine de Régiment domicilié à Coulon département de Vaucluse et de Marie, Célestine, Aurant née à Agayres département de Vaucluse, sans profession, domiciliée à La Gard (Par) Par, la Mère ici présente et consentante d'autre part

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications du mariage faites par nous, sans opposition, les Dimanches deux sept, les vingt-quatre, deux sept, mil huit cent quatre-vingt-dix, à deux heures après midi pendant le délai voulu par la loi. 2° Vu l'Extrait de l'Acte de naissance du futur Epoux. 3° Vu l'Acte de naissance de la future Epouse. 4° Vu l'Extrait de l'Acte de Décès du père du futur Epoux. 5° Vu l'Extrait de l'Acte de Décès du père de la future Epouse. 6° Vu le Certificat de non-opposition, délivré le vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt-dix, par M. le Maire de La Parolède (Par) constatant que les publications du mariage ont été faites à La Parolède, les Dimanches deux sept, les vingt-quatre, deux sept, mil huit cent quatre-vingt-dix. 7° Vu l'Extrait de l'Authorisation Ministérielle en date du 23 août 1890, adressée à M. le Maire d'Agayres, dont copie conforme a été délivrée par Monsieur le Directeur du service de Saint-Etienne de Coulon.

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1860, les futurs époux ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage à la date du Quatre du mois de Septembre mil huit cent quatre-vingt-dix par devant M<sup>r</sup> Fleury, G<sup>r</sup>as notaire à Coulon département de Vaucluse.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Eugénie, Angèle, Saurin et l'autre François, Xavier, Marie Louise, Ecrin

Le tout en présence de De Gasquet, Eppand domicilié à Paris département de Vaucluse âgé de trente-huit ans, profession de Capitaine d'Artillerie de marine, Chevalier de la Légion d'Honneur, Cousin germain de la future De Saurin, Ecul domicilié à Coulon département de Vaucluse âgé de cinquante ans, profession de Propriétaire, Chevalier de la Légion d'Honneur, père de la future De Daniel, Jean domicilié à Coulon département de Vaucluse âgé de cinquante-trois ans, profession de Capitaine d'Infanterie en retraite, Chevalier de la Légion d'Honneur, beau-père de la future Et de Ricard, Augustin domicilié à Coulon département de Vaucluse âgé de cinquante-trois ans, profession de Médecin de la Marine en retraite, Chevalier de la Légion d'Honneur, beau-père de la future.

Après quoi, Moi, Eugénie, Blanc Maire de la Commune de La Gard

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par le futur, la future, les quatre témoins, la mère du futur ainsi que la mère de la future

X Chevalier de la Légion d'Honneur  
E. Gasquet  
P. Saurin  
D. Saurin  
A. Saurin  
M. Saurin  
E. Saurin  
E. Saurin

E. Saurin